

Contexte

La formation aux gestes et soins d'urgence a été introduite par le Ministère en charge de la santé en 2006. L'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de Niveau 2 (AFGSU 2) s'adresse à tout professionnel de santé. Cette formation est devenue obligatoire pour certaines professions de santé et est intégrée dans la plupart des formations initiales, médicales et paramédicales.

Programme de formation délivré en application de l'Arrêté du 30 décembre 2014 modifié relatif à l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence. Une validation des compétences liées à cette formation est nécessaire tous les 4 ans

Type de public

Médecin
Chirurgien-dentiste pharmacien,
Préparateur en pharmacie
Sage-femme,
Infirmier,
Aide-soignant,
Auxiliaire puéricultrice,
Assistant dentaire manipulateur en électroradiologie,
Masseur kinésithérapeute,
Pédicure podologue
Ambulancier,
Ergothérapeute,
Psychomotricien,
Orthophoniste,
Diététicien...

Intervenants

Formateurs habilités pour la formation aux gestes et soins d'urgence

Méthodes pédagogiques

Enseignement par groupe de 10 personnes
Pédagogie active :
- Apports théoriques complémentaires
- Exercices pratiques
- Mises en situation
- Questionnement et analyse

Pré-requis

Être un professionnel exerçant une des professions de santé mentionnée dans la quatrième partie du code de la santé publique,

OU Être un étudiant inscrit dans une université, une école ou un institut de formation préparant à l'obtention d'un diplôme en vue de l'exercice de l'une de ces professions de santé,

OU Être titulaire ou en être cours de formation :

- du Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique,
- du Diplôme d'accompagnant éducatif et social mentionné à l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles,
- du Diplôme d'assistants de régulation médicale,
- du Diplôme d'assistant médical,
- du Diplôme d'auxiliaire ambulancier,
- du Certificat de capacité à effectuer des prélèvements sanguins (C)

Objectifs

- Savoir identifier une situation d'urgence à caractère médical et savoir assurer sa prise en charge, seul ou en équipe, y compris le guidage à distance pour la réalisation des gestes d'urgence, dans l'attente de l'arrivée de l'équipe médicale spécialisée.
- Savoir participer à la réponse à une urgence collective ou à une Situation Sanitaire Exceptionnelle.

Validation des acquis

Mises en situation

Questionnaires

Dispositif de suivi

Tableau de suivi de la progression de l'apprenant
Feuilles de présence émargées par les stagiaires et/ou tracking plate-forme de formation

Durée

21h00 (3 jours)

Contenu

Prise en charge des urgences vitales

- Identification d'un danger immédiat dans l'environnement et mise en œuvre d'une protection adaptée,
- Alerte du Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU) et, en situation de sauveteur isolé, comprendre l'usage des autres numéros d'urgence : 17, 18, 112, 114,
- Identification de l'inconscience et assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée et initier les soins d'urgence selon ses compétences acquises par ailleurs,
- Identification d'une obstruction aiguë des voies aériennes, réaliser les gestes adéquats et initier les soins d'urgence (monitorage, oxygénothérapie si besoin),
- Arrêt d'une hémorragie externe en respectant la gradation des mesures (compression, pansement hémostatique, garrot au-dessus de la plaie, réévaluation) et initier les soins d'urgence selon ses compétences acquises par ailleurs,
- Identification d'un arrêt cardiaque, réaliser ou faire réaliser une réanimation cardiopulmonaire avec le matériel d'urgence prévu (défibrillateur automatisé externe, chariot d'urgence, matériel embarqué...), initier les soins d'urgence et d'anticiper la réanimation spécialisée,
- Transmission à l'équipe venant en renfort, d'un bilan synthétique (vital et circonstanciel) comprenant signes cliniques, paramètres vitaux et contexte,
- Connaissance des techniques d'hygiène de base (mesures barrières),
- Mise en œuvre de l'oxygénothérapie si besoin,
- Mise en œuvre des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux,
- Application des procédures de maintenance et de matériovigilance des matériels d'urgence.

Prise en charge des urgences potentielles

- Identification des signes de gravité d'un malaise notamment un accident vasculaire cérébral, une douleur thoracique, un risque de sepsis, une hypoglycémie et mettre en œuvre les soins d'urgence adaptés au regard de ses compétences acquises par ailleurs,
- Identification des signes de gravité d'un traumatisme osseux ou cutané et prendre les mesures adaptées pour la prise en charge du patient (immobilisation, relevage, brancardage),
- Identification des signes de gravité d'une brûlure et d'agir en conséquence,
- Application des règles élémentaires d'hygiène et d'appliquer les règles de protection face à un risque infectieux,
- En l'absence de médecin proche, appeler le Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU) ou d'appeler le numéro d'urgence interne dédié, et transmettre les observations en respectant les règles déontologiques et professionnelles et de suivre les conseils donnés,
- Prise des mesures adaptées pour la mère et pour l'enfant face à un accouchement inopiné.

Urgences collectives et Situations Sanitaires Exceptionnelles

- Comprendre le concept de situations sanitaires exceptionnelles et connaître l'organisation de la réponse du système de santé (dispositif ORSAN) et son articulation avec le dispositif de réponse de la sécurité civile (dispositif ORSEC),
- S'intégrer dans les plans de gestion des situations sanitaires exceptionnelles des établissements de santé ou médico-sociaux, en fonction de la profession exercée et du lieu d'exercice,
- Être sensibilisé à l'accueil d'un afflux de blessés notamment par armes de guerre et aux techniques du damage control,
- Être sensibilisé aux risques NRBC-E et aux premières mesures à mettre en œuvre dans ce type de situation (protection et décontamination d'urgence),
- Identifier un danger dans l'environnement et d'appliquer les consignes de protection et de sécurité adaptées notamment en cas d'alerte des populations ou lors d'un événement exceptionnel au sein de l'établissement,